L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI 3 JANVIER 1880.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE.

Les magnifiques navires de cette ligne française sur le continent (cabines pourvues de commodités) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme il suit:

[illegible]ANCE, Trudelle, mercredi, 7 janvier.
LABRADOR, Sanglier, mercredi, 21 janvier.
AMERIQUE, B. Jouclá, mercredi, 4 février.

Prix du passage pour le Havre.

Première cabine (vin compris).............$100
Cabines à l'arrière du salon des premières $80
Deuxième cabine (vin compris)............$65
BILLETS ALLER ET RETOUR À PRIX REDUITS.

Entrepont, $26, avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles.

Passage d'entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $36 en or pour le voyage simple de la Nouvelle-Orléans à Paris.

L. GRAND, Agent,
Gallier Court, lettre H, Nouvelle-Orléans.
4mai—1a

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BRÊME ET LA NOUVELLE-ORLÉANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier comme suit:

De Brême — De la Nlle-Orléans
Hannover...21 janv. environ
Hannover...124 mars environ

Ces steamers font escale, en venant ici, au Havre et à la Havane, et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:
De Brême, Southampton ou le Hâvre à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambre...$150 | Entrepont...$36.
De la Nouvelle-Orléans à Southampton, Hâvre ou Brême:
Chambre...$150 | Entrepont...$45.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambre....$35 | Entrepont...$15.
Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.
Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

N. B. Nos agents pour le Texas, MM. Kauffman & Runge, à Galveston, sont autorisés à délivrer des passages d'entrepont, aux conditions suivantes:
De Brême à Galveston.............$42 00
De à Indianola.............45 50

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départs annoncés et les prix du passage.
Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de détails, s'adresser à
Ed. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
12 déc— No. 43 de la rue de l'Union.

HONDURAS.

Le rapide steamer en fer de première classe
E. B. WARD, JR.
Capitaine S. PIZZATI.
Pour Belize, Honduras, touchant à Amer, Port Cortes, Truxillo, Rustan et Utilla, partira positivement pour les ports ci-dessus le MERCREDI, 24 décembre 8 h. A. M., du Picayune Tier, vis-à-vis le marché à la viande.
Pour fret et passage, ayant des aménagements supérieurs, s'adresser à
S. OTERI & BRO.
23 et 25 rue Front et 24 et 26 rue Fulton, entre les rues Gravier et Poydras.
N.B.—Le WARD fera son service en connexion avec la ligne régulière de goélettes sur la même ligne. 2 mars—79—1an

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
KNICKERBOCKER, NEW ORLEANS, HUDSON, LOUISIANA.
Le steamer HUDSON, Capt. H. B. Freeman.
partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse
Mercredi 31 Déc. à 8 h. A. M.
L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 1/2 pour cent.
Passage—Cabine.............$40
Entrepont.............20
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
4mai—1an Rue Carondelet No 41.

For New York direct.

Cromwell Line.
This line is composed of the following steamers, NEW ORLEANS, KNICKERBOCKER, HUDSON, LOUISIANA.
Steamship HUDSON, H. B. Freeman commandant, Wednesday, Dec. 31 at 8 A. M.
Insurance on cargo by this line 1/2 per cent.
Cabin Passage.............$40
Steerage — 20
Freight for LIVERPOOL, BREMEN and HAVRE taken by this line, and through Bills of Lading given for the same.
For freight or passage apply to ALFRED MOULTON.

S.N. PIKE'S *Magnolia* WHISKEY Cincinnati OHIO.

LE CLICHÉ CI-DESSOUS EST LA MARQUE DU VÉRITABLE ET CÉLÈBRE
PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY
préparé par MM. W. W. JOHNSON & CO., successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.
Toutes les PREMIERES MAISONS de groceries et liqueurs en vendent à la Nlle-Orléans.

VAPEURS.

Paquebot de la Ligne pour Vicksburg, les SAMEDIS, à 5 h. P. M. Pour Vicksburg, Davis Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires. Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
B. S. Leathers, Capitaine. J. F. Muse, Commis.
[illegible] à Vicksburg à la ligne Packet pour [illegible], Cairo et St. Louis. [illegible] le droit de passer tous les [illegible] sans avertissement.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à [illegible], J. E. CARLIN, 60 rue Magazine.

BATON-ROUGE.

PAQUEBOT semi-hebdomadaire régulier de la côte et Bâton-Rouge, part tous les LUNDIS à 5 heures du soir et tous les VENDREDIS à 10 heures du matin.
Pour Bâton-Rouge, Plaquemine, Bayou Goula, Donaldsonville, et tous les débarcadères de la côte. Le nouveau steamer à passagers
ST. JOHN.
J. P. McKELROY, Capitaine.
Partira comme ci-dessus, redescendant la côte tous les DIMANCHES et MERCREDIS.
Pour le fret ou passage s'adresser à bord ou à R. O. MELANCON,
6 nov—3m 83 rue Bienville.

LE FAVORI DU MONDE.

Paquebot régulier et bi-hebdomadaire de la côte.
Partant tous les MARDIS à 5 heures P. M. et SAMEDIS à 11 heures du matin. Pour Plaquemine, Bayou Goula, Donaldsonville et tous les débarcadères du haut de la côte. Le magnifique et rapide steamer à passagers
DE SMET,
Capt FRANK OTTENDORFER, S. T. Goodwyn, T. C. Massicot et Jno A Purcell, commis.
Partira comme ci-dessus, commençant ses voyages Mardi, 9 décembre. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
N. O. DONOHUE,
14 déc— 2 rue Tchoupitoulas.

Paquebot de la Côte jusqu'à Thibodeaux, deux fois par semaine.
HENRY TETE,
JOS. F. AUCOIN, Capitaine, M. H. LANDRY, Commis.
Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures de l'après-midi, et tous les VENDREDIS à 10 heures du matin.
Retour: il partira de Thibodeaux et descendra la côte les MERCREDIS et les DIMANCHES.
Fret pris pour le bayou Lafourche avec privilège de le transférer.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à R. RIVET, 106 rue Decatur, près de St. Louis.
P. S. Un commis recevoir est stationné sur la Levée, à la tête de la rue Bienville, pour recevoir son fret.
16 juillet—1 an

Paquebot de la côte et du Bayou Lafourche, deux fois par semaine.
Pour les débarcadères de la côte et du Bayou Lafourche. Le paquebot de première classe
LAURA L. DAVIS remplaçant le BELLE,
Capitaine MAX BLANCHARD, JOHN WEBRE et C. J. BLANCHARD, Commis.
Partira tous les MARDIS, à 5 heures de l'après-midi, et tous les SAMEDIS matin à 10 heures. Partira comme ci-dessus, revenant pendant la journée.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à V. H. BERNARD, rue St-Louis 9.
44déc S. HENO, Conti 20.

Paquebot de la Côte et du Bayou Lafourche.
Deux voyages par semaine.
Pour les débarcadères de la côte et du Bayou Lafourche, le paquebot
C. K. PECK
LOUIS RANÇON, Capitaine. W. T. GILHAM, Commis.
Partira régulièrement tous les MARDIS à 5 P. M., et les VENDREDIS, à 11 A. M.
Pour le frêt ou le passage s'adresser à bord au pied de la rue Bienville ou à W. J. COMEAUX,
16 déc— 20 rue Conti.

PAQUEBOT INDEPENDANT.
Pour l'habitation Welham, paroisse St-Jacques.
Trois voyages par semaine.
Le Paquebot FAIR PLAY, Capitaine F. J. PAPINEAU, Frank Krass et Emile Portis, Commis.
Partira les mardis, jeudis et samedis matin, pour l'habitation Welham et tous les débarcadères inter-médiaires, à dix heures.
Pour le fret ou le passage s'adresser à bord au pied de la rue Bienville ou à W. J. COMEAUX,
34déc 20 rue Conti.

Entre la Nlle-Orléans et le littoral du Mississippi Sound.

Le steamer en fer HEROINE
Part tous les MERCREDIS et les SAMEDIS du Nouveau Lac, à l'arrivée du train de 7 h. du matin, pour la Baie St Louis, la Passe-Christian, Mississippi City, Biloxi, Est Pascagoula, (Scranton) et Moss Point. Pour le retour, il quitte Moss Point tous les DIMANCHES et les JEUDIS à 3 h. de l'après-midi, et Biloxi, les LUNDIS et les VENDREDIS, à 7 h. du matin, et arrive au Lac à environ 4 h. de l'après-midi.
Frêt reçu tous les jours à Magnolia Bridge, côté de la rue Delord. Bagage reçu seulement par le train de 7 h. du matin.
W. G. COYLE, 33 rue Carondelet.
20 déc

Mandeville et Covington.

Steamer de la malle des Etats-Unis "New Camelia."
Pendant l'Hiver.
Jusqu'à nouvel avis, le steamer NEW CAMELIA
Quittera le nouveau lac les MARDIS, JEUDIS ET SAMEDIS, à l'arrivée du train de 1 heure de l'après midi, pour Mandeville, Old Landing et les points intermédiaires. Pour le retour, il quittera Old Landing à 7 heures du matin, les LUNDIS, MERCREDIS ET VENDREDIS, s'arrêtant à Madisonville, Lewisburg et Mandeville.
Fret reçu tous les jours à Magnolia Bridge, côté de la rue Delord.
W. G. COYLE,
20 déc 33, rue Carondelet.

LÉON QUEYROUZE. OSCAR BOIS
QUEYROUZE & BOIS
MARCHANDS EN GROS DE GROCERIES, VINS, LIQUEURS —ET— Toutes sortes de Produits de l'Ouest.
Aux magasins bleus, Coin Vieille-Levée et Bienville,
6 juil 79—1 an. Nlle Orléans

NOUVELLES INVENTTION

Moulin rotatoire à farine perfectionné de Hunter. Onze combinaisons dans une. Plus de 250 000 maintenant en usage. Chaque famille devrait en avoir un. On demande des agents pour la Louisiane et la Géorgie. Envoyez $1 pour échantillons et prix. Conditions spéciales pour les agents. JAMES H. REYNOLDS, Rue Baronne 90.

FOURS.
Les fours de cuisine de Robert E. Lee, faits avec le meilleur fer; brûlant peu de combustible et excellents pour cuire le pain d'une manière égale. Garantis pour donner satisfaction complète ou l'argent est remboursé.
A chaque acheteur un tamis rotatoire sera donné.
FLAMBEAU.—Aucun danger des étincelles; le vent ou la pluie ne peut l'éteindre; il ne peut faire explosion. Tous les bateaux à vapeur devraient en avoir un.
CLOCHES ÉLECTRIQUES.—Point de fils cachés ou de [illegible] et sujets à se déranger. Toujours bonnes. Elles peuvent se placer partout. D'une valeur spéciale pour les familles et les bateaux à vapeur. Garanties pour un an. Venez les examiner.
JAMES H. REYNOLDS,
90............Rue Baronne............90
Entre les rues Union et Perdido.
1avril—79—1 an NLLE-ORLEANS, LNE

CHEMINS DE FER.

Grande Route de Jackson.

Chicago, St-Louis & New-Orléans R. R.
LA ROUTE LA PLUS RAPIDE POUR L'EST.
A partir du 22 sept. 1879, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DEPART.	ARRIVEE.
Express No 1. 5.15 P.M.	Express No 2. 7:40 A.M
Mixed No 3—7 h. A. M.	Mixed No 4. 7:30 P. M.

Nos 1 et 2 partent tous les jours; Nos 3 et 4 tous les jours, excepté le dimanche.
Le train d'excursion du SAMEDI pour McComb City part à 2:30 P. M.
DES WAGONS-DORTOIRS PULLMAN VONT JUSQU'A LOUISVILLE, CINCINNATI, COLUMBUS, O., et CHICAGO, sans changement. Pour St-Louis un wagon-dortoir est ajouté au train, à Milan, ce qui permet aux passagers de faire tout le voyage sans laisser le train. UN CHANGEMENT SEULEMENT JUSQU'A NEW-YORK et les VILLES de L'EST.
Wagons munis de fauteuils inclinés, pour dormir, et perfectionnés, allant tous les jours jusqu'à Vicksburg, sans changement.
Billets en vente, places retenues et renseignements fournis au No. 22 rue du Camp, coin Commune.
A. D. SHELDON, Agent de Tickets.
F. CHANDLER, Agent Gén. pour les Passagers.
18nov

Great Jackson Route.

Chicago, St-Louis & New Orleans R.R.
THE QUICKEST ROUTE EAST.
Trains will leave and arrive at the Calliope Street Depot, on and after Sept. 22nd 1879, as follows:—

LEAVE.	ARRIVE.
Express No1. 5.15 p. m	Express No 2 7.40 a. m.
Mixed No 3...7:00 a. m	Mixed No 4....7.30p. m.

Nos 1 and 2 run daily, 3 and 4 daily, except Sunday.
SATURDAY accommodation for McComb City leaves at 2:30 P. M.
PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO— LOUISVILLE, CINCINNATI, COLUMBUS, O. AND CHICAGO WITHOUT CHANGE AND FOR ST-LOUIS A SLEEPER IS ATTACHED AT MILAN, enabling passengers to go through without leaving the train. ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.
Improved Sleeping and Reclining Chair Cars to Vicksburg daily, without change.
Tickets for sale, berths secured and information given at No 22 Camp street, corner of Commons.
A. D. SHELDON, Ticket Agent.
F. CHANDLER, General Passenger Agent.
18nov

New-Orleans and Mobile Rail Road

(LIGNE RAPIDE DE MOBILE.)
La route la plus courte pour toutes les villes de l'Est. Transporte la malle et l'Express du Sud.
SEULE LIGNE AVEC DOUBLES TRAINS QUOTIDIENS.
A partir du DIMANCHE 9 NOVEMBRE 1879 les trains arriveront à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partiront comme suit:

Départ	Arrivée
No 1, Express, tous les jours 7:30 a.m.	No 2, Express, tous les jours 7:40 a.m.
No 3, Express, tous les jours 5:00 p.m.	No 4, Express, tous les jours 9:30 p.m.

Seule ligne qui ait des wagons-dortoirs de Pullman sur toute la route, sans changement, jusqu'à Washington, Lynchburg, Atlanta, Montgomery et St-Louis. Un changement seulement jusqu'à New York et jusqu'aux autres villes de l'Est.
On peut se procurer des billets et retenir d'avance des places dans les SLEEPING CARS en s'adressant au bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis la City Hotel.
D. E. ROBINSON, Surintendant.
J. W. COLEMAN, Agent de billets.
23nov

NEW ORLEANS AND MOBILE RAIL ROAD
(MOBILE FAST LINE.)
THE SHORTEST ROUTE TO ALL EASTERN CITIES.
CARRIES THE GREAT THROUGH MAIL AND SOUTHERN EXPRESS.
ONLY LINE WITH DOUBLE DAILY TRAINS.
On and after SUNDAY, NOV. 9th 1879, trains will arrive and leave depot, foot of Canal Street, as follows:

LEAVE.	ARRIVE.
No. 1 Express, daily.......7:30 a. m.	No. 2 Express, daily.......7:40 a. m.
No. 3 Express daily.......5:00 p. m.	No. 4 Express, daily.......9:30 p. m.

Only line running Pullman Palace Sleeping Coaches through without change to Washington, Lynchburg, Atlanta, Montgomery and St. Louis. Only one change to New York and other Eastern cities.
Tickets may be obtained and Sleeping Car Berths secured in advance on application at the office corner Camp and Common streets, opposite City Hotel.
D. E. ROBINSON, Superintendent.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent.
23novtf

GRAND CHEMIN DE FER.

Portant la malle des Etats-Unis entre la Nlle Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.
LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne tous les jours, à HUIT HEURES A. M. et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 h. 25 A. M.
Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.
Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Morgan City, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour fret sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition avec Thos. A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, les taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui [illegible]. Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le fret reçu après cette heure partira par le train suivant.
Billets "commutation"—500 milles pour $15.— Ces billets ne sont émis qu'en faveur des personnes à qui la compagnie juge convenable de les donner.
GEO. PANDELY, Surintendant.
Pour frêt et passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magazine.
Il ne sera point reçu de frêt après 5 heures.
CHAS. A. WHITNEY & CO. Agents.
A la station Terrebonne le chemin se relie au chemin d'embranchement de Thibodeaux, allant à Thibodeaux et Houma.

Immigration Française.—Bureau de Placement—Rue St-Louis, No. 71, entre Royale et Bourbon.
POUR les demandes de Travailleurs et Domestiques de toutes conditions, le bureau est ouvert tous les jours (le dimanche excepté) de 8 heures du matin à 4 heures du soir.
MM. les planteurs voudront bien se rappeler que les ordres envoyés par la poste pour travailleurs, ouvriers ou employés de tout genre et de toute nationalité, seront exécutés avec la plus grande célérité possible.
Ecrivains Publics—Lettres d'affaires ou de famille, en français ou en anglais, rédaction de pétitions et traductions en tous genres, faites aux prix les plus raisonnables.
Achats et ventes de fonds de magasins, (épiceries), cafés (bar-rooms), etc, etc.
17 déc—1m E. TOURNE.

E. POMES,
Marchand de Bois et Charbon, en gros et en détail.
Encoignures Dumaine et Chartres.
A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient de faire monter une nouvelle machine à vapeur pour scier et fendre le bois de chauffage, patentée le 2 décembre 1878. Il offre à vendre aux familles, aux marchands et aux groceries le bois de première qualité tout scié et fendu par corde. Mesure garantie.
Bois de pin, cyprès, chêne, frêne, etc., à des prix les plus réduits du marché. Si l'acheteur n'est pas satisfait de la mesure, l'argent lui sera remboursé et le bois sera repris. Bois et charbon délivrés dans toutes les parties de la ville sans aucun frais.
5 mars—au 5 février

A. DELPIT.
Manufacture de Tabac à la Vapeur.
13 & 15 rue St. Louis.
FONDÉE EN 1808.
Le Célèbre TABAC à priser. PERIQUE, LACOURA, VIRGINIE, NATCHITOCHES, ROSE, ETC. FINE CUT supérieur, à fumer et à chiquer. CIGARES Havane et du pays. Grand assortiment de PIPES ECUME DE MER, BRUYÈRES FRANÇAISES véritables et de PIPES AMÉRICAINES. Un beau choix de TABATIÈRES en Métal, Buffle, Papier-Maché et autres. ARTICLES POUR FUMEURS, ETC., ETC., ETC. AUX PRIX LES PLUS MODÉRÉS. En gros et en détail.

R. M. & B. J. MONTGOMERY.
MEUBLES D'ORNEMENT.
—ET—
MIROIRS FRANÇAIS.
BATISSE MAURESQUE.
Second Grand Stock cette Saison
D'ameublements de salons, chambres à coucher, salles à manger, corridors et bibliothèques, miroirs français et allemands, objets d'ornement convenables pour les jours de fête.
Toujours en magasin, le plus grand assortiment de MEUBLES ordinaires et médiocres du Sud.
Venez examiner et marchander le stock—il parle de lui-même — au
GRAND MAGASIN DE MEUBLES DE MONTGOMERY.
Marchandises livrées à domicile sans frais. 30 déc—3m

JAS J. MARTIN, Nlle Orléans. THOS. GRIFFITHS, New-York.
Jas J. Martin & Co.,
IMPORTATEURS et MARCHANDS de
THÉS,
d'épices et de café grillé et moulu en paquets
67 RUE POYDRAS, Nlle-Orléans, Lne.
A une porte de la rue Tchoupitoulas.
Communications par téléphone avec toutes les parties de la ville. Agents spéciaux pour la vente de la célèbre farine Redbead. 30 déc—1m

M. A. NADAL.
42- - - - - - Rue Decatur - - - - - - 42
Offre à vendre les articles suivants qu'il vient de recevoir du Havre, de Bordeaux et de Marseille:
Pois verts, Champignons, Cornichons, Sardines, Anchois. Royans à la Vatel, Pâtés de Foies Gras, assortis. Saucisses de Mortadelle et de Lyon, Tapioca, Truffes, Cognac. Moutarde de LOUIS FRERES, CHOCOLAT MENIER, Olives en barillets et en caisses, etc. Vinaigre de CHESAT en barils et en caisses; Absinthe et Kirsch de PERNOD, Absinthe, Kirsch, Vermouth et Cordiaux assortis de MM. E. CUSENIER & Cie., de Paris. Huile d'Olive, en caisses, de Bordeaux, Do. en paniers, caisses et flacons de PUGET de Marseille. Vins Rouges ordinaire en barriques et en caisses.
VINS BLANCS FINS EN BARRIQUES: Barsac, Château Sauterne, de LE MARQUIS de LUR SALUCES.
VINS BLANCS EN CAISSES: Barsac, Château d'Arche, DUSSAC & BAUDOUAN, Graves, Sauternes, Château Latour Blanche de PIERRE CHABANNEAU & Cie., fournisseurs et directeurs des Caves du Grand Hôtel de Paris.
VINS ROUGES FINS EN BARRIQUES: Saint Emilion, Fronsac, Margaux, Médoc, Médoc Supérieur, St-Julien.
VINS ROUGES FINS EN BARRIQUES: Ludon Médoc, St-Estèphe, Pauillac, Château Pomys, Mouton d'Armailhacq, St-Julien, Château Léoville, Château Mirwan, Château Margaux, Léoville, Pontet Canet, Haut Pessac.
VINS DE BOURGOGNE FINS: de PAUL GUILMOT, de Dijon, propriétaire des vignobles de Chambertin et propriétaire des vendanges de CLOS VOUGEOT de 1870 et 1879; Chablis, Chablis (Clos supérieur), Fleurie, Beaune-Volnay, Pomard, Chambertin, Clos Vougeot.
BEAUJOLAIS en BARRIQUES.—MUSCAT de FRONTIGNAN.
Cognacs—J. FAURE et Cie., en octaves et en caisses.
VINS de CHAMPAGNE—DELBECK & Cie., marque DELMONICO—LOUIS ROEDERER.
28 déc—1m Dim. Mar. Jeu.

D. MERCIER & FILS,
Marchands en gros et en détail de VÊTEMENTS, CHAPEAUX, BOTTES, SOULIERS, ARTICLES de TOILETTE, etc.
MAGASIN MIEUX CONNU SOUS LE NOM DE "CHEAP JOHN"
Pas de succursale en ville.
Grand choix de DRAPS FRANÇAIS, VÊTEMENTS FAITS SUR ORDRE, dans dernier genre.
Coin Dauphine et Bienville, Nouvelle-Orléans.
Les ordres des marchands de la campagne seront remplis avec la plus grande promptitude et à des prix les plus raisonnables. 25déc—1m—DMerJ

GALERIE D'ART CÉLÈBRE DE
WASHBURN
TRIOMPHE DE LA PHOTOGRAPHIE!
PORTRAITS
Fixés d'une manière permanente au moyen du
PROCÉDÉ BREVETÉ DE LAMBERT.
Tous les nouveaux genres de photographie exécutés avec les dernières découvertes et les perfectionnements les plus récents.
PRIX TRÈS MODÉRÉS
No 109 RUE DU CANAL.
7 nov

J. B. JUNQUA,
Nos 27. 29 et 31 RUE BIENVILLE, Nouvelle-Orléans.
MARCHAND - COMMISSIONNAIRE
—IMPORTATEUR DE—
Cognacs, Vins, Liqueurs et Whiskies Fins
FABRICANT DE SIROPS DE PREMIER CHOIX, ET
D'eau de Seltz et d'eaux Minérales.
Avec le dernier appareil Hermann-Lachapelle de Paris, qui a obtenu la Médaille d'Or à l'Exposition Universelle de 1878. 5oct—6m

PHARMACIE DUCONGE,
39.........RUE DE CHARTRES.........39
NOUVELLE-ORLEANS.
A. CARROUCHE,
SUCCESSEUR.
Les personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie un assortiment complet de MÉDICAMENTS PATENTÉS, FRANÇAIS, ANGLAIS et AMÉRICAINS, DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, etc. [illegible] Agence pour la vente du Willcox's Dysentery Remedy. 1 sept79—1 an

H. J. RIVET,
PHARMACIEN-DROGUISTE
Importateur de Médicaments Patentés Français.
Agent du "TEXAS COTTON WORM DESTROYER." Propriétaire des célèbres "Bitters Our Own Louisiana Aromatic Bitters," 36 rue de Chartres et 36 rue Bienville, Nlle-Orléans.
17 mai 79.—1 an.

Sarsaparilla

Est un composé des vertus de salsepareille, stillingia, mandragore, rhubarbe, avec l'iode de potasse et de fer, tous puissants producteurs de sang, purificateurs de sang et éléments de vie. C'est le remède le plus pur, le plus sûr, et de toute manière l'altérant le plus efficace, connu du public et qui soit à sa portée. Les sciences de la médecine et de la chimie n'ont jamais produit de remède aussi précieux ni aussi puissant pour guérir [illegible]. Il guérit la Scrofule et toutes les maladies Scrofuleuses, l'Erysipèle, la Rose ou le feu de St-Antoine, les Boutons, les Pustules, les Taches, Furoncles, les Tumeurs, Dartres, Humeurs, Teigne, Impétigo, Ulcères, Plaies, Maux Rhumatismaux, Névralgie, Irrégularités et faiblesses de femme, Jaunisse, Affections du foie, Dyspepsie, Maigreur, et Débilité générale.
Par ses qualités extraordinaires elle détruit les impuretés qui vicient le sang et causent les désordres et la décrépitude. Elle stimule les fonctions vitales. Elle soutient l'énergie et la force. Elle restaure et préserve la santé. Elle infuse une nouvelle vie et vigueur dans tout le système. Avec la Salsepareille d'Ayer les malades n'ont plus rien à craindre de l'impureté du sang. Mais plutôt ils ont recours à ce remède, plus il est prompt à opérer la cure.
La recette de ce remède a été fournie aux médecins partout; ils reconnaissent ses qualités supérieures, ils l'administrent à leurs clients.
Depuis près de quarante ans, on se sert en tous lieux de la Salsepareille d'Ayer et elle possède maintenant la confiance de millions de gens qui ont joui des effets que ses merveilleuses vertus curatives ont produits.
PRÉPARÉE PAR LE
Dr J. C. AYER & CO.,
Chimistes, pratiques et analytiques, LOWELL, MASS.
Vendu par tous les Droguistes partout.
8 mars—3.

CONSULAT DE FRANCE

—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS
BUREAUX, 92 RUE ROYALE.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Arnould (Pierre Paulin), Arnoulh (Ovide), Abadie (François Germain), Aimé (Vve), Blanchard (Auguste), Baudel (Pierre Ossantine), Bergeron (Jean), Bernard, née [illegible], Bessan ([illegible]), Blanc (Alfred), Bouthe (Jean et Basile), Boutet (Louis), Bayer (Aug), Blondel, Cany (les époux), Cabaro (les époux), Cafper (André), Caen (Gabriel), Charlet (Armand), Cambon (Baptiste et Emilie née Rose), Chatelain (Charles), Coupa (Jules), Dodene (Elodie), Dorr (Honoré), Dabot (Jean Baptiste), Dabout (Pierre Sylvain), Dupuy (Antoine Fernand), Didier St Vignes (Bélanger), Dudos (François), Duluq (Jean), Dumargue (Jean Bernardin), Delacroix (Paul), Dumas (Alcée Pierre), D'Acosta d'Escampes (Abel), Dupuis (Florian), Espillon (née [illegible] Vve Gernaix), Evans (Charles), Fiouche (Chs), Fabre (Louis et Marcelin), Fourcade (Antoine), Ferrau (François Ludovic), Forey Petit Marmot (François), Franchet (Pierre Léderer), Forget (Philippe), Ferran (Auguste), Guyonvarch (Jean Pierre François), Gaillard (Auguste), Genoux (Jean Julien), Gornot (Léonard Benne Billard), Gardes (Joseph), Gallet (Samuel), Garand (Vve Joseph), Gotmain (Jean Marie), Hirckman (Thérèse), Himmerle (Jean), Jakter (Prosper Auguste), Jarrist (Vve Jacques), Kaiser (Mme Henri), Lavery (Françoise), Lagrand (Jules), Lacasalle (Alfred), Lagu (Jean Marie), Léglier (Chs), Lion (Jacob), Lecudre (Marie Jean Pierre), Longuefosse (Bernard), Lourampe (Gabriel), Lautrade (Georges), Laroche (Mme), Lelepin (Jean Firmain), Lougue (Robert), Menagny (Philippe), Monnerie (Albert), Marraine (Louis), Meynot (Jean), Mallhon (Antoine), Marlie (F), Margue (Jules), Meynier (Jean), Maddern (Marcel), Martin (Pierre Marie), Meine (Frédérick), Moreau (Jules), Ogier, Pernot (Constant), Pardet (José), Perche, Pinchard (Mme née Angier), Poujade (Henri), Proquet (Jn Bapte), Perlon (Vincent Sylvain), Puivent (Ernest), Rettenglier (Jean Baptiste), Rendon (Louis), Repolat (Jean Antoine), Rousse (Gustave), Réaloy (les époux), Rosse (François), Surbeau, Savignol (Paul), Schedler (Milliaine), Stevens (Frederick), St Vignes (ou St Vigner Didier), St Martin (Noëline), Viste (François).

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.
Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès.
La Nouvelle-Orléans, le 18 septembre 1879.
Le Consul de France,
VINCENT PAUL D'ABZAC.

FRITZ JAHNCKE,
208 et 210 [illegible] DELORD [illegible]
Fabricant de la pierre artificielle connue sous le nom de SCHILLINGER PATENT PAVEMENT.
Marchand de pierres allemandes, de Curbstone, North River Flagstone et de ciment de Portland.
Les ordres laissés à la Boîte 143 Mechanics' & Traders' Exchange seront promptement exécutés. [illegible]—1 an

Avis au Public.
CHANGEMENT DE LOCAL.
LA PENSION PRIVÉE dirigée par Mme M. Gandolfo, a été transférée au No 30 rue St Louis, entre Passage de la Bourse et Royale, et au No 102 rue Royale. Les nombreux clients de la maison et messieurs les voyageurs trouveront toujours comme par le passé un service irréprochable et des chambres vastes et confortables, le tout aux prix les plus modérés.
11 oct—3m

THE NEW ORLEANS BEE.
DUFOUR & LIMET, PUBLISHERS.
OFFICE—No. 73, CHARTRES.
TERMS:
Rates of subscription—Daily, per annum, in advance, $14; half yearly, $7; quarterly, $3 50.
Price of the paper—Single copies, Five cents.
Weekly—Per annum, $3; half yearly, $1 50; quarterly, 75c; Single copy 10 cents.
EDITION HEBDOMADAIRE de l'ABEILLE de la Nlle-Orléans.
Prix de l'abonnement, port compris (excepté pour l'étranger.)
1 an..........$3 00
6 mois..........1 50
4 mois..........1 00
3 mois..........75

ASSURANCES.

Etat annuel de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans,
Jusqu'au 31 décembre 1878.
1805........ETABLIE EN........1805

Primes de feu	$262,497 30	
Primes maritimes	65,697 74	
Primes de rivière	[illegible]	
Total des primes		$354,[illegible] 76
Moins: Primes sur risques non expirées	$92,675 42	
Primes remboursées	10,416 15	
Réassurances	20,506 86	—123,598 56
Primes nettes		$230,460 20
Intérêt sur placements		36,242 08
		$272,702 28
A déduire: Pertes par le feu	$30,240 19	
Pertes maritimes	[illegible]	
Pertes de rivières	4,700 [illegible]	
	$64,171 77	
Réfaction (rebate) au lieu de participation	41,464 78	
Dépenses générales, taxes, bureau des assureurs, offrandes de charité et cancellations	56,806 21	—162,442 66
Profit net		$106,259 48
A déduire: Dividende de juin 1878	$25,000 00	
Dividende de décembre 1878	25,000 00	
Surplus, fonds de réserve	56,259 48	—106,259 48

ACTIF DE LA COMPAGNIE.

Argent en banque	$52,082 42
Primes en voie de collection	64,282 [illegible]
Premium notes	19,486 45
Dû par des agents	1,843 23
Propriétés foncières	142,[illegible] 42
Billets de 1re hypothèque et billets garantis par nantissement	170,377 66
Bonds des Etats-Unis, obligations de fer urbains de la Nlle-Orléans, bons de première hypothèque de Jackson and Great Northern railroad, bons consolidés de l'Etat de la Louisiane, actions de banques, de compagnies d'assurances et des water works	227,272 97
Total de l'actif	$688,455 84

PASSIF.

Capital en actions	$500,000 00
Réserve pour ré-assurances	92,675 42
Dividendes non réclamés	3,420 99
Pertes ajustées non réclamées	[illegible]
Dividende semi-annuel, décembre 1878	25,000 00
Surplus, fonds de réserve	56,259 43
Total du passif	$688,455 84

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
J. W. HINCKS, Secrétaire. J. TUYES, Président.
Fait et assermenté devant moi, ce 15 janvier 1879.
TH. BUISSON, Troisième Justice de Paix.

BUREAU DU NEW ORLEANS INSURANCE CO., Coin Camp et Canal, Nlle-Orléans, 13 janvier 1879.
A un meeting du Conseil de Direction tenu le 11 janvier 1879, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le fonds capital aux actionnaires ou à leurs ayant-droit.
DIRECTEURS.
J. T. DUGAZON, CHS LAFITTE, CHS E. SCHMIDT, CHS. J. LEEDS, A. FALLO, A. SCHREIBER, H. GALLY, W. A. BELL, ANT. CARRIERE, JULES ALDIGE, PIERRE POUTZ, JULES TUYES.
17jan

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.
Capital payé.......$500,000.
VINGT-TROISIÈME ETAT ANNUEL.
Bureau: No 56 rue du Camp.
Nlle-Orléans 1er janvier 1879.
CONFORMÉMENT aux prescriptions de sa Charte, cette compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année finissant le 31 décembre 1878.
Montant des primes pour l'année finissant le 31 décembre 1878. Sur les—

Risques de feu	$212,482 66		
Risques de rivière	85,273 30		
Risques maritimes	49,941 90		$347,697 97
Ajoutez: Risques non terminés 1877		$304,741 00	$652,[illegible]
Moins: Risques non terminés 1878	94,730 00		
Primes remboursées	19,457 30		114,186 30
Primes nettes			$538,[illegible]
Pertes, etc, payées pendant la même période sur Risques de feu	54,700 28		
Risques de rivière	37,387 86		
Risques maritimes	15,230 56		
	$107,307 77		
Pertes non ajustées et non payées	30,322 00		$145,[illegible] 77
[illegible]	[illegible]		
[illegible]	[illegible]		
Réserve		24,[illegible]	
[illegible]	49,568 20		
[illegible]	24,264 20	$86,[illegible]	$[illegible]
Crédit net			$271,596 52

La compagnie possède l'actif suivant, estimé à la valeur du marché:

Actions et Bons	$297,074 32
Prêts sur hypothèques	12,500 00
Prêts sur nantissement	69,665 31
Billets à recevoir	5,302 91
Propriétés foncières	27,009 66
Primes en voie de collection	34,651 82
Argent en caisse	171,434 32
Total de l'actif	$591,519 81

L'Etat précédent est une copie exacte et conforme des livres de la Compagnie.
JAS. I. DAY, Président.
H. CARPENTER, Secrétaire.
Signé et assermenté devant moi, ce 23e jour de janvier 1879.
A. INGRAHAM, notaire.
Le Conseil de direction, à une réunion tenue le vingt-deuxième jour de janvier 1879, après avoir mis de côté dix mille piastres pour le fonds de réserve, puisées dans les profits nets de l'année, et payé dix pour cent de dividende aux actionnaires, a résolu de payer un dividende en argent de vingt pour cent à prendre sur le montant net des primes participantes de l'année écoulée le 31 décembre 1878. Le dit dividende sera payé à partir de lundi, 27 janvier 1879.
Directeurs.
E. J. Hart, Henry Renshaw, B. Bisco, A. Baldwin, Chas. Macready, W. B. Seymour, Jno. G. Gaines, Jesse S. Flower, J. Wais, B. W. Taylor, J. C. Morris, James I. Day, Lionel C. Levy, Emery Clapp, D. A. Chaffraix, J. L. Harris, Scott McGehee, D. Fatjo, T. L. Airey, R. R. Craig, Sam'l L. Boyd, Jno. S. Graves, J. A. Blanc, H. Newman.
3 fév—au 31 déc.

ANNONCES PARISIENNES

M. E. GALLANDET, 8, passage Saulnier, à Paris, est seul fermier de nos annonces parisiennes. C'est à M. E. Gallandet par conséquent que doivent s'adresser messieurs les annonceurs, notamment pour les spécialités de Pharmacie, Droguerie, Parfumerie, etc.
Aucune annonce rentrant directement ou indirectement dans ces diverses catégories ne pourra être acceptée par nous en dehors de M. E. GALLANDET.

VELOUTINE
CH. FAY,
9 Rue de la Paix,
A PARIS.
POUDRE DE TOILETTE,
SPÉCIALE, PRÉPARÉE AU BISMUTH,
ADHÉRENTE ET INVISIBLE,
Remplaçant les Poudres de Riz et les Fards avec avantage.
UNE LÉGÈRE APPLICATION SUFFIT POUR DONNER A LA PEAU la Fraîcheur et le Velouté de la Jeunesse.
6 fr. la boîte complète avec houppe.
AVIS—Se méfier des imitations et des falsifications.—Voir le Jugement du tribunal de Paris, du 8 mai 1875.—MM. CARROUCHÉ, RIVET, HART & CO.

INJECTION BROU
Hygiénique infaillible et préservatrice. La seule guérissant sans rien lui adjoindre. Se trouve dans les principales pharmacies de l'Univers. A Paris, chez JULES FERRÉ, pharmacien, 102 rue Richelieu, successeur de Brou.

GRANDE MEDAILLE D'HONNEUR.
ASTHME — NEVRALGIES
CATARRHE, OPPRESSION, TOUX, PALPITATIONS, et toutes les affections des voies respiratoires sont calmées à l'instant même et guéries par les TUBES LEVASSEUR, Dr. Pharm.
MIGRAINES, CRAMPES D'ESTOMAC et toutes les maladies nerveuses sont guéries immédiatement par les PILULES ANTI-NEVRALGIQUES du Docteur CRONIER.
LEVASSEUR, Pharmacien, Chimiste de 1re classe, 23, rue de la Monnaie, Paris.
Nlle-Orléans—MONTEURE & Cie et DUCONGÉ MARCEL MAJEAU

VIN DE GILBERT SEGUIN
Fébrifuge fortifiant. Approuvé par l'Académie de Médecine de Paris.
Soixante années d'expérience et de succès ont démontré L'EFFICACITÉ INCONTESTABLE de ce VIN, comme anti-intermittent pour couper les fièvres et en prévenir le retour, soit comme fortifiant dans les convalescences, l'appauvrissement du sang, les pâles couleurs, le manque d'appétit, les digestions laborieuses, les affections nerveuses, la débilité causée par l'âge ou les excès.—PARIS, pharmacie G. SEGUIN, 378, rue St Honoré.—New-York, MM. FOUGERA ET CIE.—Nlle-Orléans, CARROUCHÉ & RIVET.

MALADIES DE POITRINE
NOUVEAU TRAITEMENT PAR
L'Elixir Alimentaire de Ducro
A LA VIANDE CRUE.
Préconisé par les sommités médicales de Paris.
GUÉRISON RADICALE,
et, dans les cas désespérés,
SOULAGEMENT MANIFESTE.
Goût agréable; supériorité incontestable sur l'huile de foie de morue, les hypophosphites et autres préparations. Cet ELIXIR, dont la base est le SUC DE VIANDE et l'ALCOOL, est aussi l'un des plus
PUISSANTS FORTIFIANTS
pour les convalescents, les personnes faibles, les jeunes filles chlorotiques, les vieillards débiles, etc., etc.
Paris, 20 Place des Vosges. Etats-Unis, toutes les pharmacies: New-York, Fougera et Cie; Nouvelle-Orléans, Finlay et Thompson, Rivet et Carrouché, E. J. Hart et [illegible] Lyon.

TAMAR INDIEN,
Fruit laxatif rafraîchissant contre la CONSTIPATION
Hémorrhoïdes, Migraines.—Paris, GRILLON, 25 r. de Grammont. N Orl. Carrouché

VERITABLE PURGATIF LEROY
En Liquide et en Pilules
Les Purgatifs LE ROY s'emploient avec succès dans le traitement des Affections aiguës et chroniques et surtout des maladies épidémiques, telles que: Peste, Fièvre jaune, Vomito negro, Choléra, Typhus, etc., dans lesquelles le sang s'altère si rapidement que les médications ordinaires sont, la plupart du temps, inefficaces.
Pour éviter les Contrefaçons, exiger sur les étiquettes la signature de Le Roy comme ci-contre: Le Roy
Pharmacie COTTIN, Gendre de LE ROY
51, RUE DE SEINE, PARIS

Merchants' Mutual Insurance
COMPANY OF NEW ORLEANS
No. 104 Canal Street.
TWENTY-FIFTH ANNUAL STATEMENT
In conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement:
Premiums received during the year ending May 31, 1879, including unearned premiums of the previous year—

On Fire Risks		$315,774 30
On Marine Risks		12,955 32
On River Risks		15,701 75
Total premiums		$354,431 37
Less unearned premiums		111,253 00
Net earned premiums 31st May 1879		$243,178 37
LOSSES PAID— On Fire Risks	$61,086 62	
On Marine Risks	10,864 59	
On River Risks	3,333 30	
Taxes and expenses, less interest	11,625 11	
Re-insurances and return premiums	17,820 61	—$106,266 86
		$136,[illegible] 48
Reserved for unpaid losses		22,000 00
Profit		$114,960 48

The company have the following assets, estimated at market value:

Real Estate	$306,176 35
City Bonds and Mortgage Bonds	15,000 00
Bank, Water Works and other stocks	132,561 86
Notes secured by mortgage or pledge	192,902 33
Bills receivable	62,563 43
Premiums in course of collection	35,630 51
City Scrip	2,000 00
Judgment on mortgage notes	3,000 00
Cash on hand	61,392 41
	$713,227 51

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.
P. FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.
State of Louisiana, Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me, the 9th day of June, 1879.
JAMES FAHEY, Notary Public.
At a meeting of the Board of Directors held on the 9th day of June, 1879, it was resolved to declare a cash dividend of twenty per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1879, payable on the third Monday of July next.
Also, to pay to the stockholders, on demand, interest at the rate of ten per cent per annum on their stock.
Directors:
P. MASPERO, J. J. FERNANDEZ, PAUL FOURCHY, JOHN GEDDES, JNO. B. LALLANDE, D. FATJO, EDWARD TOBY, D. A. CHAFFRAIX, M. W. SMITH, CHAS. LAFITTE, B. W. TAYLOR.
10 juin

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.
No. 104 RUE DU CANAL.
VINGT-CINQUIÈME ETAT ANNUEL.
CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant:
Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1879, y compris les primes non acquises de l'année précédente—

Risques de feu		$315,774 30
Risques maritimes		12,955 32
Risques de rivière		15,701 75
Total des primes		$354,431 37
Moins primes non acquises		111,253 00
Primes nettes 31 mai 1879		$243,178 37
PERTES PAYÉES— Sur risques de feu	$61,086 62	
Sur risques maritimes	10,864 59	
Sur risques de rivière	3,333 30	
Taxes et dépenses, moins intérêt	11,625 11	
Réassurances et primes remboursées	17,820 61	—106,266 86
		$136,[illegible] 48
Réserve pour pertes non payées		22,000 00
Profits		$114,960 48

La compagnie a l'actif suivant, estimé à la valeur du marché:

Propriétés foncières	$306,176 35
Bons de ville et bons hypothécaires	15,000 00
Actions de banques, de waterworks et autres actions	132,561 86
Billets garantis par hypothèque ou nantissement	192,902 33
Billets à recevoir	62,563 43
Primes en voie de collection	35,630 51
Scrip de ville	2,000 00
Jugement sur billets hypothécaires	3,000 00
Argent en caisse	61,392 41
	$713,227 51

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.
Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Signé et assermenté devant moi, ce 9e jour de juin 1879.
JAMES FAHEY, notaire.
A une réunion du Conseil de Direction tenue le 9 juin 1879, il a été résolu de déclarer un dividende en argent de vingt pour cent sur les primes nettes participantes pour l'année échue le 31 mai 1879, payable le troisième lundi de juillet prochain. Aussi, de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt au taux de dix pour cent par an sur leurs actions.
Directeurs:
P. MASPERO, JOHN GEDDES, PAUL FOURCHY, J. J. FERNANDEZ, JNO. B. LALLANDE, EDWARD TOBY, D. FATJO, M. W. SMITH, D. A. CHAFFRAIX, CHS. LAFITTE, B. W. TAYLOR.
10 juin

GEO. P. ROWELL & CO.
Bureau d'Annonces de Journaux
Pour Dix cts.: Brochure de cent pages avec Listes de journaux et tarif d'annonces.
Pour Dix Dollars: Quatre lignes insérées pendant une semaine dans trois cent cinquante journaux.
10 Spruce St. N. Y.
4m—3m

FEUILLETON.

Commencé le 12 déc.

LES MARIAGES DE GARNISON.

Par Claire de Chandeneux.

PREMIÈRE SÉRIE.

La Dot réglementaire.

XVII—Suite.

—Je sais braver votre fureur sanguinaire, dit-elle en l'enveloppant d'un regard à la fois malicieux et tendre. Je ne réussis à hâter les préparatifs d'une imprudente union.... qui me livrera sans défense à vos jalouses fureurs.

—Vous voulez bien me permettre d'annoncer mon mariage?

—Je veux, du moins, vous mettre à même d'en organiser les formalités indispensables.

—Mon Dieu! que je vous aime!

—Il nous manque encore des papiers nécessaires....

—Je sais.

Mon acte de naissance.... Un acte de décès.... Je les ai reçus.

—Et vous ne me le disiez pas!

—Vous ne m'en aviez point laissé le temps.

Alors, prête à quitter le kiosque, elle s'abstint de son plus beau sourire, en ajoutant d'un accent inimitable:

—Mon seigneur et maître;... du moins futur, je vais vous aller quérir et [illegible] les pièces qui mettent ma personne et ma liberté en votre pouvoir.

Elle s'enfuit comme un oiseau, vers la maison, avec un rire clair.

Il voulut la suivre; mais, se retournant, elle l'arrêta par un geste autoritaire.

—Restez, dit-elle, et préparez le thé que je vais vous envoyer: nous le prendrons au clair de lune.

Charmante était l'idée. Guy la saisit en poète et son imagination la para sur-le-champ de détails délicieux.

La boisson brûlante allait paraître, servie sur un étroit guéridon où ne pouvait s'asseoir qu'un couple étroitement rapproché.

Son parfum le trahirait plus que l'aspect étincelant de la théière: car la lune naissante n'envoyait encore dans ce coin sombre que de timides rayons.

C'était la première fois que cette fantaisie naissait dans le cerveau de Lia, qui, chaque jour pourtant, lui en offrait d'inappréciables.

Que ne réservait-elle pas de surprises, cette enchanteresse, à qui l'aimerait comme elle en était digne!....

Mme de Mureterre s'attardait un peu. La recherche des pièces légales promises menaçait de voler un quart d'heure à la trop courte soirée.

Le capitaine entendit un frôlement d'étoffe et se précipita.

Ce n'était que la femme de chambre avec un plateau, la théière d'argent et une pyramide de gâteaux anglais.

Elle plaça le tout sur le guéridon, non sans tâtonner un peu, repoussa le coussin, enleva la corbeille à ouvrages [illegible].

Guy, dépité, fit quelques pas vers l'hôtel puis revint pour s'assurer que le thé ne refroidissait pas.

Sur le dos du fauteuil, un petit châle gisait abandonné. Il le prit et enveloppa la théière comme il eût fait d'un bébé.

Comme il ressortait du kiosque, quelque chose vint tomber à ses pieds, [illegible] tout d'abord ce que ce devait être.

Sur le sable brun, une légère blancheur se détachait.

Il se pencha, releva l'objet blanc et arrondi, s'avança sous un rayon de lune et reconnut une pierre enveloppée dans un billet.

En même temps, il saisit le bruit d'un pas qui glissait furtivement derrière le mur, le long du rempart.

Une petite faveur rouge enserrait le papier. Bien faible barrière, cette faveur rouge!.... Pourtant, il n'osait la briser.... Elle lui brûlait la main.

Qui donc écrivait ainsi? A qui s'adressait ce message insolite? Quels mystérieux motifs obligeaient l'envoyeur à prendre une telle voie pour sa correspondance?

Guy venait en riant de dire au Havanais:

—Petit Joé, je suis jaloux!..

Un flot de sang empourprait son visage. Ses doigts tremblaient en serrant la pierre au point de la broyer.

On entendit crier sur les cailloux la traîne soyeuse de Mme de Mureterre.

Elle arrivait prestement, gaiement, pour se faire pardonner son retard.

—Comme j'ai été longue!.... grondez-moi! s'écria-t-elle, dès qu'elle aperçut l'officier, debout, glacé, sous la lune brillante.

De la tête, il fit un "oui" machinal.

—J'ai mes papiers enfin!...., reprit-elle en souriant.

—Enfin! répéta Guy comme un écho.

—Figurez-vous, je les avais si bien nichés au plus sûr de mes tiroirs qu'il m'a fallu un long moment pour les y retrouver.

D'une voix sombre, dont le timbre le surprit lui même, Guy réplique:

—Moi aussi,.... j'ai des papiers...., sans les avoir aucunement cherchés.

—Vous!.... quels papiers?

Elle se rapprocha. A l'indécise clarté qui tombait sur le front plissé du capitaine, elle devina qu'il se passait en lui quelque chose d'étrange.

—Voyons, mon cher capitaine....

Il leva la main. Elle distingua une petite lettre roulée et nouée par un bout de ruban.

—Eh bien? fit-elle avec une soudaine inquiétude.

D'un geste froid il montra le rempart.

—Ceci est tombé de là, expliqua-t-il.

Plus prompte que prudente, Lia étendit [illegible] sur la pierre, la secoua d'une main hésitante, la laissa rouler à ses pieds et déroula le papier [illegible].

Mais elle réfléchissait vite et s'arrêta net.

—Suis-je enfant! ricana-t-elle avec aisance; je suis encore curieuse à ce point, à mon âge.... Un peu plus j'allais m'emparer de ce qui ne m'appartient pas.

—En êtes-vous bien sûre, Lia?

Le ton se faisait incisif. Il était tout juste temps de rassurer l'ombrageux capitaine.

—Ceci, dit-elle, est une mauvaise plaisanterie, une gaminerie de soldat en goguette.... ou la correspondance de ma femme de chambre.

—Croyez-vous? dit encore M. de Josse-Faures.

Lia, qui ne savait rien, redoutant tout.

—Oh! s'écria-t-elle en faisant mine de rejeter la lettre par-dessus le mur, je n'entends pas me salir les doigts davantage.

Guy retint son bras, déjà levé. Le petit billet, que ne contenait plus la pierre, retomba aux pieds de la jeune femme.

Elle y posa sa fine bottine d'un air dédaigneux; puis, s'avisant tout à coup que cette façon d'agir augmentait le trouble du capitaine au lieu de le dissiper, elle prit hardiment son parti et releva la malencontreuse missive.

—Allons lire ensemble ce grimoire, dit-elle en marchant vers la maison.

M. de Josse-Faures la suivit, se gourmandant de son inquiétude vague et ne pouvant en surmonter le sentiment.

Lia trottinait d'un air allègre, tandis qu'avec un battement de cœur croissant, elle se demandait ce qu'il fallait faire.

Détruire le billet sans le lire confirmerait les doutes de l'officier; le lire.... et l'expliquer surtout, serait peut-être une entreprise au-dessus du possible.

Les lettres qui tombent des murs renferment généralement menaces, reproches ou révélations, en tout cas autre chose qu'un babillage d'amie.

Lia ne put se défendre de penser qu'il serait agréable de jeter une pincée de "mort aux rats" dans la théière et d'envoyer au baron Planchard une tasse de ce breuvage.

Si peu qu'elle eût entrevu l'écriture, elle savait d'où lui venait cette complication majeure, peut-être cet imminent danger.

[illegible]ment le perron, traversèrent le vestibule désert, et rentrèrent dans le salon, où la femme de chambre, surprise de cette brusque rentrée, se hâta d'allumer les bougies.

C'était une personne de quarante à cinquante ans, mal faite, assez laide, telle enfin que les femmes à la mode choisissent volontiers leur camériste.

A voir se refléter dans la glace de la cheminée son visage ravagé par la petite vérole; à suivre les mouvements de sa taille massive, dont un bras levé vers les candélabres découvrait la structure élémentaire, Guy songea que le billet mystérieux n'allait point à cette adresse.

Par une sorte d'intuition, Lia sentit qu'elle ferait elle-même fausse route en essayant d'insister sur une indication si peu vraisemblable.

Pendant ces préparatifs d'intérieur, la jeune femme avait réfléchi qu'un danger bravé est souvent annihilé.

En conséquence, elle décida que la confiance apparente devait mieux la servir que toute autre attitude en face d'un fiancé soupçonneux.

—Laissez-nous, Adélaïde, dit-elle d'un air impatient pour abréger le service que la femme de chambre, étonnée de leur physionomie contrainte, prolongeait hors de propos.

Mlle Adélaïde, ainsi déboutée de son curieux espoir, abattit brusquement les rideaux, tira la porte avec raideur et disparut.

XVIII

A peine seule avec le capitaine, Mme de Mureterre lui tendit le papier tout froissé par sa main nerveuse.

—Lisez vous-même, dit-elle; j'ai trop peur de tomber sur quelque déclaration de caserne.

Il s'en défendit; elle insista: pour donner courage à ce débat pénible, elle raffermit sa voix et lut tout d'une haleine:

"Vous me traitez bien mal, malgré les charmants souvenirs d'un passé qui date d'hier; trop mal, pour ne pas commettre une imprudence. C'est jouer un jeu dangereux, après tant d'aveux patiemment écoutés et d'effusions [illegible] douleur ne l'emportent en moi sur la réserve?.... et qu'une démarche directe, pour éclairer mes doutes, n'écarte brusquement cette enveloppe de prudence, de dissimulation, où vous avez l'art d'abriter votre bonne renommée? On dit—faut-il en croire une petite ville?—qu'un uniforme brillant hante vos nouveaux rêves, et qu'on entend, le soir, traîner une épée sur les cailloux de votre jardin. S'il en est ainsi—et je le saurai—votre froideur, votre terreur sont suffisamment justifiées. J'attendrai une vengeance de cette épée même qui dort au fourreau, confiante en vos vertus!"

C'était tout.

Un silence mortel suivit cette lecture.

Malgré son audace, Lia se sentait envahie par une honte profonde, écrasée par une impuissance absolue.

Guy, très pâle, demeurait en face d'elle, la dévorant d'un regard enflammé.

Que disait donc cette folle lettre?.... Quels "aveux patiemment écoutés"?.... quelles effusions supportées sans colère?" Qui parlait ainsi à celle dont il allait faire sa femme?.... Qui se croyait le droit de lui rappeler le passé plein de "souvenirs charmants"?

Pour évoquer de telles images, il fallait plus qu'une galanterie banale, il fallait un sentiment hardiment affirmé.

Pour oser exprimer la jalousie menace d'une vengeance indirecte, intime, il fallait joindre l'audace d'un homme de [illegible] à la lâcheté d'un correspondant anonyme.

Et pourtant la vérité, si laide qu'elle fût, se devinait derrière les métaphores douteuses de cet écrit sans nom.

Le dégoût souleva le cœur de l'officier.

—Quel est le manant qui vous écrit ainsi, madame? demanda-t-il enfin d'une voix profonde.

Bien conseillée par un premier sentiment, Lia devait répondre qu'un homme repoussé pouvait seul chercher bassement à la compromettre.

Mais Lia ne connaissait pas la sincérité, et Lia se souvenait aussi de certaines imprudences qui pouvaient se dresser [illegible] désœuvrements, et qu'il n'est point ordinaire d'adresser à un "homme repoussé."

Un fiancé pardonnerait mal ces découvertes.

Avouer, s'humilier un peu, rejeter sur la solitude et le vide du cœur une inoffensive coquetterie dont elle avait enguirlandé un sot, eût été habile, sage, et en somme suffisamment vrai.

Mme de Mureterre n'eut pas l'esprit d'être franche.

Elle releva la tête et laissant un sourire se hasarder sur ses lèvres.

—Je m'y perds! murmura-t-elle. Répétez-moi, mon ami, comment cette bombe......incendiaire......a pénétré chez moi.

Elle plaisantait!....Guy n'en crut pas ses oreilles, tandis que son cœur [illegible] en éprouvait un soulagement.

—J'étais devant le kiosque, expliqua-t-il. La pierre, lancée du rempart, a décrit une parabole assez courte et s'est abattue à mes pieds.

—Du rempart?

—Selon toute vraisemblance.

—Très près du kiosque?

—Très près.

—C'est bien cela.

—Quoi, cela?

—Une pensée qui me vient instantanément.

—Laquelle?

—Non.... je puis me tromper.

—Dites quand même.

—Je ne veux compromettre personne.

—Mais encore, voyons?

—Ce serait mal....

—Vous préférez être ....compromise ....vous-même?

—Moi?.... quelle folie!.... En quoi les jalouses objurgations d'un inconnu pouvaient-elles me toucher?

—Ah! Lia.... Lia.......si vous réfléchissiez à cette énigme........

—Eh! je la pose à jour, votre énigme. Elle s'est trompée d'adresse, tout simplement.

—Elle devait donc aller, selon vous?

—Chez ma voisine.

—Par-dessus votre mur?

—Par-dessus le mur mitoyen.... Mais la lune fait mal apprécier les distances.... Et peut-être, l'amoureux évincé de ma [illegible]

Le rire revenant aux lèvres de Lia, l'éclat moqueur à son regard, l'officier se sentit pénétré d'un frisson de joie.

—Ah! s'écria-t-il naïvement, si c'était possible!

—Possible?....Comment, mon ami, il vous faut des preuves?

—Vous plaisantez toujours, Lia....et vous voyez cependant que je souffre atrocement.

—Vous souffrez!.... hélas! qu'y puis-je faire?.... Votre imagination malade vous forge des sujets d'alarme bien inattendus.

—C'est que je vous aime trop, je vous respecte trop, Lia, pour supporter la pensée qu'un fat, quel qu'il soit, se croie autorisé à commettre une infamie!....

—Vous voilà reparti!.....Ne devinez-vous, Guy, que je vous aime assez pour être, à mon tour, froissée de votre insistance à revenir sur cette absurde méprise?

—C'est une torture....

—Quel enfantillage! Suis-je ou non responsable des aventures de ma jolie voisine?

—Qui donc est-elle, cette voisine?

—Bon!.... vous avez oublié que mon jardin confine à celui du pensionnat Laroche.

M. de Josse-Faures eut un mouvement si brusque que la jeune veuve craignit d'avoir fait fausse route.

—Le pensionnat!.... Antoinette!.... Vous accusez Mlle Mathey?.... balbutia-t-il.

—Je n'accuse personne, mon cher capitaine; je vous ferai même observer que, depuis une heure, c'est moi qui parais la véritable accusée.

—Mais, Lia, vous savez bien....

—Oh! je sais fort peu sur cette jeune personne,.... pas même si "un brillant uniforme hante ses rêves." Je ne puis ignorer, toutefois, surtout depuis les vacances, qu'on entend un bruit d'épée traînée, le soir, sur les cailloux de son jardin."

En reprenant ainsi, au littéral, une phrase entière de la lettre anonyme, Lia faisait preuve de mémoire et d'habileté.

Guy demeura frappé de cette coïncidence. [illegible] parfois le soir, pendant les vacances, en compagnie d'Antoinette?

—Mais voyons, voyons, reprit Mme de Mureterre, profitant de son avantage; tout finit par s'expliquer. Mlle Antoinette Mathey aura repoussé quelque adorateur, peut-être un peu tardivement, mais, enfin, pour accepter l'hommage d'un de vos camarades. Ne m'avez-vous même pas dit qu'un de ces messieurs.... un ami.....la trouvait fort à son gré?

—Philippe Brétemieux.

—Eh bien! l'admirateur évincé proteste. C'est de mauvais goût; c'est son droit aussi. Ces gens ne sont pas bien raffinés sur les questions de convenances.

Le capitaine n'écoutait plus. Le soupçon que ce terrible billet s'adressait à Antoinette lui causait à la fois une vive joie et un vague remords.

La fiancée de son ami!....

En était-il donc réduit à s'applaudir que ce fût à la fiancée de Philippe, son camarade, son intime, qu'un jaloux de bas-étage fit parvenir la brutale expression de son insolence?

Soupçonner Antoinette?....Cela lui répugnait comme une profanation.

Mais alors, si la fiancée de Philippe n'avait en rien démérité de la confiance de son camarade, à quelle destinataire devait finalement revenir la lettre fatale?

Pour la seconde fois, la silhouette du baron Pleschard glissa, sifflante et doucereuse, devant les yeux baissés de l'officier.

Un nouveau frisson le secoua, si visible que Lia, l'œil aux aguets pour épier sur sa physionomie la marche décroissante du doute, l'y vit renaître tout entier.

Jugeant sainement que la méfiance ne pouvait abandonner ce cœur tout rempli d'elle et accessible à une seule faiblesse: la jalousie, elle résolut de frapper sur le champ un coup décisif.

—Vous souffrez toujours? dit-elle encore.

—Ah! Lia!.... je ne puis vaincre ce tourment! Je voudrais ne vous avoir jamais connue.... jamais aimée.....Je préfère vous faire que de jalouser une ombre!....oh! je suis.....je serai! [illegible]